

Sujet : [INTERNET] **Objet :** Observation dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale unique au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement
AMÉNAGEMENTS RIVIÈRE ET PLAN VERT SUR LES BERGES DE L'EURE ET SES ABORDS

De : > Riverains du Bourgneuf (par Internet)

Date : 12/02/2020 16:04

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Copie à : riviere@agglo-ville.chartres.fr

Monsieur Galoyer, Commissaire enquêteur,

Chartres, le 12 février 2020,

Au nom du Collectif de riverains du quartier du Bourgneuf à Chartres, nous tenons à vous faire part des observations complémentaires suivantes dans le cadre de l'enquête publique visée ci-avant. Cette contribution vise à apporter des **précisions et des observations complémentaires à notre mail du 6 février. À ce titre, le présent mail remplace le mail du 6 février.**

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que le collectif a rassemblé plus de 200 signatures lors d'une lettre commune adressée aux maires de Chartres et Lèves en 2017 afin de pouvoir contribuer positivement aux projets et assurer une amélioration de notre cadre de vie. Dans le présent projet, le collectif souhaiterait être davantage associé dans le cadre d'une concertation préalable qui n'a jamais eu lieu à Chartres. Nous avons donc découvert le projet au moment de l'enquête publique, il y a 15 jours à peine...

Tout d'abord, nous tenons à souligner l'objectif de renaturation des berges de l'Eure et la création d'un parc avec jeux pour enfants qui sont les points forts des aménagements proposés. Nous notons néanmoins, une fois de plus, qu'aucune concertation préalable n'a été réalisée avec les habitants, alors que ces sujets nous intéressent et nous concernent pour beaucoup. Seule l'enquête publique nous permet de nous exprimer alors que le projet est dans un état d'avancement déjà très précis, comme le prouvent les plans masse très détaillés.

Observations et propositions du collectif Bourgneuf :

1. Ne pas créer un parking de 32 places au cœur des zones humides et zone PPRi. Même si ces places sont prévues pour être perméables, cela contrevient au principe de protection des zones humides présentes. L'utilité d'un besoin d'aménagement de places de stationnement n'a pas été démontré sur le site. Par ailleurs des portes d'entrées au plan vert avec stationnement sont déjà présentes de part et

d'autres à proximité du projet de réaménagements des berges (côté Chartres et côté Lèves). En plus de leur coût, elles s'avèrent donc inutiles et impactantes pour l'environnement. Les places sont également situées dans l'emprise du PPRi qui vise à assurer le libre écoulement de l'eau. Il faudrait supprimer les parkings du projet.

2. Opportunité de création d'un parc dans ce secteur en raison des risques et des nuisances

L'enquête publique vise concomitamment :

- le réaménagement des berges,
- la création d'un parc public.

L'idée d'un parc public est intéressante et à saluer au premier regard, d'autant plus qu'il remplace une ancienne friche (l'ancienne station d'épuration) et est à l'articulation de la commune de Lèves et de Chartres. Toutefois, nous tenons à faire part des interrogations suivantes :

- la dépollution du site potentiellement pollué :

Ce site a supporté pendant des dizaines d'années une station d'épuration ce qui est souvent synonyme de pollution des sols. La qualité des sols permet-il l'aménagement d'un parc destiné à accueillir du public et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants sans risque de contamination ?

Des études préalables de la qualité des sols et dépollution sont-elles prévues ?

- La prise en compte des odeurs :

Le bâtiment technique lié à la station d'épuration nouvellement créé sur le site présente encore des dégagement d'odeurs nauséabondes durant la période estivale, dès que la température monte. Les odeurs sont ressenties par les riverains de cette installation. L'opportunité de la création d'un parc à proximité immédiate de ce bâtiment pose question en matière d'attractivité d'un parc à cet emplacement.

- Les risques d'inondation

Le projet de parc se situe en intégralité dans le périmètre soumis au risque d'inondation au titre du plan de prévention du risque d'inondation (PPRi).

En cas de pollution des sols, la mise en oeuvre d'un espace naturel favorable à la biodiversité serait plus favorable.

3. Développer un nouveau cheminement doux d'accès (cf plan en pièce jointe) tel qu'il était prévu initialement le long de l'actuel bâtiment de la station d'épuration, côté Chartres, dans le prolongement Est de la rue Edouard Lefèvre. Ce cheminement direct, en entrée de la ville de Chartres, permettrait une ouverture piéton/vélo directe sur le plan vert

pour tous les habitants du quartier de la Roseraie en cours de densification. Vous pourrez trouver ci-joint un plan permettant de visualiser le projet de liaison douce prévue initialement et présenté dans le bulletin municipal de la ville de Lèves afin de relier la rue du Bourgneuf au projet de berges réaménagées en rive gauche de l'Eure. Cette liaison douce n'est plus indiquée sur le plan du projet soumis à enquête publique, sans explication, ce que nous regrettons, tant elle serait indispensable aux habitants du Quartier du Bourgneuf et de la Roseraie pour rejoindre directement la promenade piétonne.

4. Conserver les arbres présents sur les berges.

Même si des re-profilages s'avèrent nécessaires sur le plan de la biodiversité, les arbres présents doivent être protégés. De même, dans le cadre du projet de parc, un maximum d'arbres existant doivent être protégés.

5. Eviter autant que possible la pose d'enrobées

Privilégier les revêtements clairs (bétons désactivés...) à l'albédo plus élevés. Cette remarque est valable pour tout type d'aménagement où la circulation routière sera faible et où des techniques alternatives au bitume noir sont à privilégier afin d'éviter les effets de chaleur et se prémunir des effets de canicule dans le cadre des changements climatiques en cours.

6. Limiter l'éclairage nocturne pour préserver la trame noire (faune nocturne) dans ces lieux où la biodiversité est encore présente. Assurer une programmation pour que la trame noire soit préservée au cœur de la nuit (22h-5h du matin). Des éclairages intelligents qui s'allument uniquement lors du passage d'utilisateurs seraient plus adaptés afin d'assurer concomitamment la sécurité des utilisateurs et la biodiversité.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces observations et propositions, et nous restons à votre disposition pour vous les préciser.

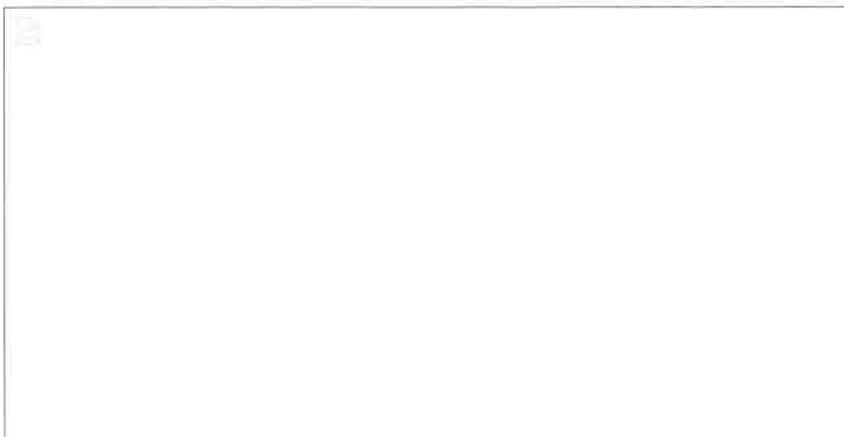
Cordialement

Au nom du Collectif Bourgneuf
Olivier Maupu

--

Le collectif de riverains du quartier du Bourgneuf - Chartres

;



— Pièces jointes :

Plan Liaison douce face rue Edouard Lefèvre Chartres.pdf

559 Ko

Observation dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale unique au titre de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement AMÉNAGEMENTS RIVIÈRE ET PLAN VERT SUR LES BERGES DE L'EURE ET SES ABORDS

Observation :

Développer un nouveau cheminement doux d'accès (tel qu'il était prévu initialement) le long de l'actuel bâtiment de la station d'épuration, côté Chartres, dans le prolongement Est de la rue Edouard Lefèvre. Ce cheminement direct, en entrée de la ville de Chartres, permettrait une ouverture piéton/vélo directe sur le plan vert pour tous les habitants du quartier de la Roseraie en cours de densification. Vous pourrez trouver ci-dessous un plan permettant de visualiser le projet de liaison douce prévue initialement afin de relier la rue du Bourgneuf au projet de berges réaménagées en rive gauche de l'Eure. Cette liaison douce n'est plus indiquée sur le plan du projet, ce que nous regrettons, tant elle est indispensable aux habitants du Quartier du Bourgneuf et de la Roseraie pour rejoindre directement la promenade piétonne.



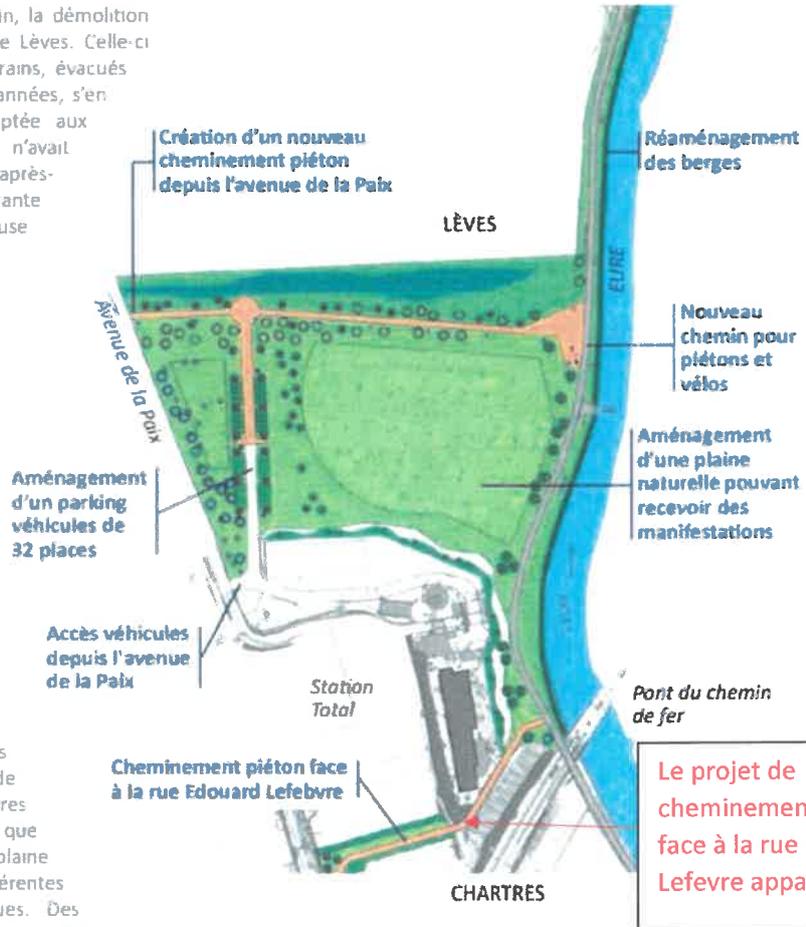
LE PLAN VERT PREND POSSESSION DE L'ANCIENNE STATION D'ÉPURATION

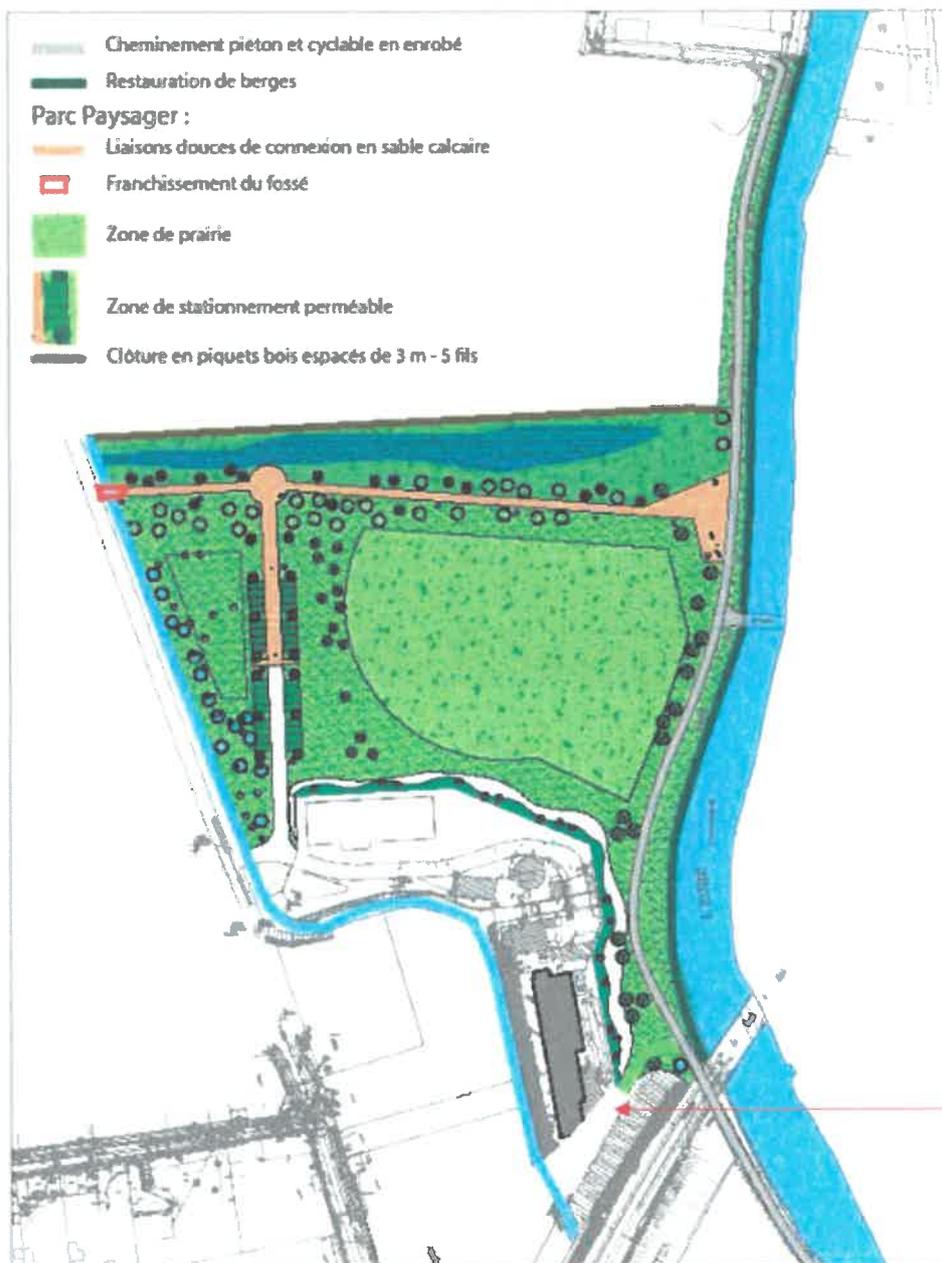
L'année 2018 a permis de voir, enfin, la démolition de l'ancienne station d'épuration de Lèves. Celle-ci était devenue dangereuse (les riverains, évacués en pleine nuit il y a une dizaine d'années, s'en souviennent) et totalement inadaptée aux besoins d'une agglomération qui n'avait cessé de se développer depuis l'après-guerre. Elle était une verrue malodorante aux bords de l'Eure et offrait une pitoyable entrée de ville pour Lèves.

Avec la construction de la nouvelle station d'épuration de l'Agglomération à Seresville, c'est ainsi plus de deux hectares qui ont été libérés. Propriété de Chartres métropole, le terrain, ainsi que les bords de l'Eure entre les Grands-près et le Moulin de Lèves vont être complètement réaménagés, dans l'esprit du Plan vert.

Les études, portées par les services de Chartres métropole, ont été menées ces derniers mois en bonne concertation avec la ville de Lèves. Sont prévus un réaménagement des berges et de la promenade, deux nouveaux accès pour les piétons depuis l'avenue de la Paix, un accès pour les voitures avec un parking de 32 places, ainsi que l'aménagement d'une grande plaine naturelle, qui pourra recevoir différentes manifestations, comme des cirques. Des jeux pour enfants pourront également être envisagés.

Les travaux, financés par Chartres métropole, sont prévus en 2020.





Le projet de cheminement piéton face à la rue Edouard Lefevre a disparu. Pourquoi ?

Figure 44 : A- Localisation des actions concernées par le code de l'environnement

Extrait du document « Demande d'autorisation environnementale – page 74 » faisant l'objet de la présente enquête publique – février 2020

La création d'un cheminement était initialement prévue sur ce site, face à la rue Edouard Lefevre (photo prise depuis la rue du Bourgneuf à Chartres)

